



## Circulaire de radiodiffusion CRTC 2008-2-1

Ottawa, le 19 février 2008

### Bulletin d'information

#### Dépôt des demandes de certification canadienne par voie électronique – Clarification

1. Le Conseil note que le titre de la version anglaise de *Dépôt des demandes de certification canadienne par voie électronique*, circulaire de radiodiffusion CRTC 2008-2, 4 février 2008, aurait dû se lire « *Electronic filing of applications for Canadian program certification.* »

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.*